

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE
81090

Téléphone : 05 63 50 51 18
Fax. 05 63 50 74 64
email : mairiedevaldurenque@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 juillet 2025

DELIBERATION N° 2025-22
Tarif portage repas à domicile applicable à compter du
01^{er} septembre 2025

Membres en exercice : 15

Lors du Conseil Municipal : Présents : 13
Absents : 02
Pouvoir : 00

Date de l'affichage : 02 juillet 2025
Date de convocation : 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à 20H00, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BATTUT, Maire.

Présents : Christian AZEMA, Caroline BONNAFOUS, Laury CENES, Hubert DE BLAY, Christel LAUR, Jean-Paul LAVAGNE Rose-Anne LISERA, Patrick MORENO, Valérie PALMA, Jean-François PINTE, Lionel ROGNE, Pierrette STEFANI.

Absents excusés : Guillaume LANDES, Catherine VILLAR.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MORENO est désigné à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2025 à l'unanimité.

OBJET : Tarif portage repas à domicile applicable à compter du 01^{er} septembre 2025

Suite au courrier d'Occitanie Restauration reçu le 19 mai 2025, Monsieur le Maire présente l'augmentation applicable à compter du 1^{er} septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Le prix unitaire du repas portage à domicile sera de 10.85 euros,

